



Lancement des inscriptions des classes à horaires aménagés musique (CHAM)

En partenariat avec l'école primaire Claude Chary et le Collège Salvador Allende à Bourgoin-Jallieu, le Conservatoire Hector Berlioz CAPI lance les inscriptions pour intégrer les Classes à Horaires Aménagés Musique pour la rentrée 2025 - 2026. Les dossiers d'inscription sont à rendre avant le 13 mai pour les primaires et avant le 28 mars pour les collégiens.

CHAM PRIMAIRE : DU CE1 AU CM2

Les classes musicales permettent à l'élève de concilier au mieux sa scolarité avec un enseignement artistique approfondi grâce à un parcours adapté.

Le projet pédagogique associe les deux établissements suivants :

- École Claude Chary : l'élève suit **les apprentissages de son niveau scolaire, selon les programmes de l'Éducation Nationale** ;
- Conservatoire Hector Berlioz CAPI : **l'élève suit un enseignement musical dispensé par les enseignants du conservatoire**. Les cours ont lieu principalement durant le temps scolaire au conservatoire et à l'école Claude Chary. À partir du CM1, les cours de pratique collective se déroulent en dehors du temps scolaire.

Les enseignants effectuent conjointement le suivi pédagogique et l'évaluation des élèves.

Les CHAM peuvent accueillir des enfants de toute l'agglomération capiséroise ou hors CAPI. 24 places en CE1 sont ouvertes aux enfants débutants en musique, et quelques places en CE2 / CM1 pour des enfants non débutants.

La scolarité est gratuite (hors frais de location d'instrument s'élevant à 73,5 € / an).

Dossier de demande d'admission :

➤ À retirer entre le 10 mars et le 13 mai 2025 :

- Au conservatoire : 3 promenade des Rêveries - 38 300 Bourgoin-Jallieu ;
- À l'école Claude Chary : 8/10 Boulevard de Champaret - 38 300 Bourgoin-Jallieu.

➤ À retourner à l'école Claude Chary jusqu'au mardi 13 mai 2025.

Test d'entrée :

Evaluation de la motivation et des aptitudes lors d'une séance de cours collectif conduite par des enseignants du conservatoire ; tests de connaissances en mathématiques et en français menés par l'équipe pédagogique de l'école Claude Chary ainsi qu'un entretien individuel avec les équipes pédagogiques des deux établissements.

➤ Lundi 19 mai 2025 matin à l'école Claude Chary

Admission définitive :

Elle est prononcée par la Direction académique de l'Education Nationale à l'issue d'une commission où siègent directions et enseignants des deux établissements. Les familles seront informées par courrier.

Contact et renseignement :

Retrouvez plus d'informations sur le site : conservatoire.capi-agglo.fr

Réunion d'information : **Lundi 31 mars 2025 à 18h30 à l'école Claude Chary**

- Conservatoire Hector Berlioz CAPI : 04 74 93 54 05 / conservatoire@capi38.fr
3 promenade des Rêveries - 38 300 Bourgoin-Jallieu
- Ecole Claude Chary : Karine LE FLOHIC, directrice / 04 74 93 02 46
8/10 Boulevard de Champaret - 38 300 Bourgoin-Jallieu

CHAM COLLÈGE : DE LA 6^{ÈME} À LA 3^{ÈME}

Pour qui ?

Grâce à un aménagement d'horaires, les classes musicales permettent à des adolescents (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) montrant une forte motivation pour la musique de **concilier au mieux leur scolarité avec un enseignement artistique approfondi.**

La 6^{ème} CHAM (Classes à horaires aménagés musique) s'adresse d'une part à des adolescents déjà élèves au conservatoire désireux d'y poursuivre leur formation et d'autre part à des élèves souhaitant débiter la musique ;

Les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} CHAM s'adressent à des adolescents, issus de la 6^{ème} CHAM ou déjà en cursus d'études musicales au conservatoire ou dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Pour quoi ?

Avec **l'apprentissage des instruments, le travail vocal approfondi, enrichis par des apports en expression corporelle**, le projet des classes à horaires aménagés revêt une grande dimension artistique et scénique.

Il permet aux élèves de faire émerger, par les différentes pratiques qui leur sont proposées, **des aptitudes de savoir-être, d'écoute, de conscience de sa place dans le groupe.** L'interdisciplinarité présente dans ce cursus, contribue également à développer **leur technique, leur ressource et l'expression de leur personnalité artistique.**

Ce parcours est conduit conjointement par les enseignants des deux établissements dans **le cadre d'un projet éducatif partagé.**

Découvrez l'organisation de l'enseignement ci-dessous :

Enseignement général :

L'organisation permet de suivre une scolarité ordinaire au collège : l'enseignement général est dispensé dans le respect des programmes et des heures d'enseignement officiels de l'Education Nationale.

En plus de l'heure d'éducation musicale obligatoire, les élèves bénéficient d'une heure spécifique de chant choral et d'une heure d'éducation musicale renforcée en 4^{ème} et 3^{ème}, intégrées à l'emploi du temps du collège.

Le choix de la CHAM n'exclut aucune langue vivante mais ne permet pas de suivre d'autres options (latin, sport, ouverture internationale).

Enseignement artistique :

Classe de 6^{ème} :

Les élèves débutants découvrent la musique en suivant le cours d'instrument ainsi que le cours de formation et culture musicale, enrichis par les différents concerts et spectacles proposés par le conservatoire.

L'orientation instrumentale des élèves débutants prendra en compte les vœux formulés, mais sera validée par la direction en fonction des places disponibles dans les classes du conservatoire, et pour certains instruments à la suite d'une rencontre se déroulant en juin 2025.

Les élèves déjà musiciens au conservatoire poursuivent leur parcours avec le cours d'instrument, la formation et culture musicale et la pratique collective qui sera hors temps scolaire.

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} :

Tous les élèves poursuivent leur cursus musical.

Retrait des dossiers de candidature :

Dès le 10 mars par téléchargement sur le site internet du conservatoire ou du collège S. Allende (ou dans le dossier d'inscription en 6^{ème}, envoyé aux élèves du secteur du collège S. Allende).

La fiche de candidature est à renvoyer avant le vendredi 28 mars 2025, par courrier au collège ou par mail : candidature.chamallende@ac-grenoble.fr

Étude des dossiers et entretien :

Lundi 5 et mardi 6 mai 2025 entre 16 h et 19 h. Les familles recevront une information mi-avril concernant les modalités de cet entretien.

Test instrumental :

Pour les nouveaux élèves ayant déjà une pratique musicale, une convocation et les modalités d'évaluation seront adressées par le conservatoire. Les enfants seront admis dans l'instrument de leur choix dans la mesure des places disponibles ou orientés vers un autre instrument en fonction des vœux formulés.

Admission définitive :

Les familles seront informées par courrier dès la mi-juin. Les élèves retenus en classe CHAM devront ensuite formaliser leur inscription auprès du collège ainsi qu'auprès du conservatoire.

La scolarité est gratuite (hors frais de location d'instrument s'élevant à 73,5 € / an et acquisition des fournitures et accessoires nécessaires).

Contact et renseignement :

Pour tout complément d'information, consulter les sites respectifs du conservatoire et du collège :

- conservatoire.capi-agglo.fr
- allende-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr

Questions et retour des dossiers :

- candidature.chamallende@ac-grenoble.fr